

FORMATION SECOURISME

FORMATION PSC1 à la caserne des pompiers de Vilette d'Anthon,

Samedi 14 mars de 8H00 à 17H00

Tarif : 80 € (65 € pour les étudiants).

Le nombre de places pour cette session est de 20.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 1er mars) au **06 44 13 15 72** ou par mail : christophe.sauzet@sdis38.fr

Le PSC1 (certificat prévention et secours civiques de niveau 1) est, en France, la formation de base aux premiers secours.

Vous avez entre 10 et 99 ans, ne manquez pas cette opportunité !

 **MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

Formation Psc1 avec les pompiers de Vilette d'Anthon
le 14 mars 2020

 **Fédération Nationale SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE**

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

Vu le décret n°91-591 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2009 portant agrément de la Fédération nationale de sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours ;
Vu la décision d'agrément n° PSC1-1407 A 10 relatif à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) » ;
Vu le procès-verbal de formation

L'Union départementale des sapeurs-pompiers
déclarant que
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à _____ le présent certificat de compétences.
Fait à _____
le _____

Le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers

XXXX - XXXXX - XXXX - XXXXXX

Il ne sera pas délivré de duplicate en prison car illégal